

Mais où est donc Ornicar ?

Atelier de réflexion sur la langue française

On s'interroge, on fait des recherches, on échange et on partage. On essaie de nourrir sept rubriques : les bizarreries, des précis linguistiques, les fautes de langue, les expressions imagées, les astuces mnémotechniques, les étymologies étonnantes, les devinettes et les jeux de mots et de lettres.

Site internet : <http://jacge.nguyen.free.fr/ornicar/>

Séance du 17 mars 2016

Semaine de la langue française, du 12 au 20 mars 2016

Deux exemples de manifestations dans le cadre de l'opération : Dis-moi dix mots.

Concours de définitions des dix mots édition 2015-2016

Proposé par Dis-moi dix mots le 03/12/2015

Connaissez-vous le jeu du dictionnaire ?

Pour cette 7^e édition nous vous proposons de réinventer les dix mots de l'édition 2015-2016 : Chafouin, Champagné, Dépanneur, Dracher, Fada, Lumerotte, Poudrerie, Ristrette, Tap-tap, Vigousse.

Résultats

Pour la première fois nous avons souhaité que ce concours se déroule en octobre afin de marquer le lancement de la nouvelle édition Dis-moi dix mots, pari gagnant !

En vingt jours plus de 850 définitions ont été contribuées sur la plateforme de jeu, toutes plus savoureuses les unes que les autres.

Si pour le jury la définition "Ristrette : Si on se prend ce court jus on déguste." est le coup de cœur de l'édition, vous, internautes avez élu à l'unanimité "Chafouin : Coutumier du serment d'hypocrite." grand gagnant de cette 7^e édition.

Fada est le mot qui vous a le plus inspiré avec plus de 100 propositions.

Les 11 définitions lauréates de cette édition 2015-2016 sont :

Chafouin : coutumier du serment d'hypocrite grand gagnant de cette 7^e édition.

Champagné : ce fait pas tintin au Congo.

Dépanneur : satisfait un besoin pressant.

Dracher (ex aequo) : donner du grain | sans parapluie c'est le pépin.

Fada : n'exerce que rarement son droit d'asile.

Lumerotte : convient pour un emploi de veilleuse de nuit.

Poudrerie : bat les yeux en neige.

Ristrette : si on se prend ce court jus on déguste.

Tap-tap : transport bon marché qui peut coûter la peau des fesses.

Vigousse : d'un coffre fort en Suisse.

Art postal : jouez et dessinez les mots

Proposé par Dis-moi dix mots le 04/09/2015

À Castanet-Tolosan (Haute-Garonne), le Lecteur du Val (association des bibliothèques du Sicoval) vous propose de participer à un concours d'art postal, ouvert à tous, jeunes et adultes.

Mode d'emploi : l'art postal, c'est simple comme une lettre à la poste !

Prendre une enveloppe (ou de quoi faire une enveloppe), choisir un ou plusieurs des 10 mots, les illustrer (dessin, peinture, collages, calligraphie, broderie, etc...), ne pas oublier d'y glisser le bulletin de participation (nom, prénom, âge, adresse, téléphone, courriel et établissement scolaire s'il y a lieu) et d'adresser* au Lecteur du Val, timbrer, poster !

Poster, c'est créer, si le courrier arrive, c'est gagné !

* Adresse d'envoi (bien lisible, sur l'enveloppe) :

Lecteur du Val

10 boulevard des Genêts

31320 CASTANET-TOLOSAN

Le concours est ouvert jusqu'au 31 mars 2016 (le cachet de la Poste faisant plus que jamais foi !). La totalité des œuvres reçues sera exposée à la Médiathèque de Donneville, le samedi 28 mai 2016, à l'occasion de la remise des prix, puis le dernier week-end de novembre à Castanet, dans le cadre de la Foire aux livres et aux timbres coorganisée par le Lecteur du Val et l'association CastanetPhil.

Pour tout complément d'information rendez-vous sur le site internet ou contactez l'association : 05.61.00.51.16 - info@lecteurduval.org

Bizarries ou anomalies

- *Anachorète* n. m. Du grec *anachôrêtês* (« qui se retire »). Moine solitaire, qui ne vit pas en communauté (contrairement au cénobite). Le terme est devenu synonyme d'« ermite ». Les érudits s'en servent pour désigner toute sorte de solitaire à tendance asociale : « Il vit en anachorète. » Le mot, peu usité, est souvent confondu avec « anacoluthé ». [Tristan Savin, *Dictionnaire des mots savants employés à tort et à travers*]
- *Anacoluthé* n. f. Du grec *anacoluthon* (« absence de suite »). L'un des jurons favoris du capitaine Haddock, recensé par les tintinophiles dans quatre albums d'Hergé. Enfant, le mot nous laissait imaginer une collision entre deux anacondas géants, ou un analphabète ayant avalé un collutoire. Ce n'est pourtant qu'un simple terme de grammaire, désignant une rupture dans la construction d'une phrase. Quelle déception ! [Tristan Savin, *Dictionnaire des mots savants employés à tort et à travers*]

Précis linguistique

La prétendue « réforme de l'orthographe ». En fait, c'est seulement les éditeurs de manuels scolaires qui souhaitent appliquer, dès la prochaine rentrée scolaire, les recommandations proposées en 1990 par le Conseil supérieur de la langue française, et approuvées ensuite par l'Académie française. Ce n'étaient que des recommandations, sans aucun caractère d'obligation. Le but était de simplifier certaines règles et de rectifier des anomalies de la langue.

Ce qui est positif :

- « Trait d'union : on lie par des traits d'union les numéraux formant un nombre complexe, inférieur ou supérieur à cent. Exemples : elle a *vingt-quatre* ans, cet ouvrage date de l'année *quatre-vingt-neuf*, elle a *cent-deux* ans, cette maison a *deux-cents* ans, il lit les pages *cent-trente-deux* et *deux-cent-soixante-et-onze*, il possède *sept-cent-mille-trois-cent-vingt-et-un* francs. »
- « Singulier et pluriel des noms composés comportant un trait d'union : les noms composés d'un verbe et d'un nom suivent la règle des mots simples, et prennent la marque du pluriel seulement quand ils sont au pluriel, cette marque est portée sur le second élément. Exemples : *un pèse-lettre, des pèse-lettres, un cure-dent, des cure-dents, un perce-neige, des perce-neiges, un garde-meuble, des garde-meubles* (sans distinguer s'il s'agit d'homme ou de lieu), *un abat-jour, des abat-jours*.
Il en va de même des noms composés d'une préposition et d'un nom. Exemples : *un après-midi, des après-midis, un après-ski, des après-skis, un sans-abri, des sans-abris*. Cependant, quand l'élément nominal prend une majuscule ou quand il est précédé d'un article singulier, il ne prend pas de marque de pluriel. Exemple : *des prie-Dieu, des trompe-l'œil, des trompe-la-mort*. »
- « Accent grave : a) On accentue sur le modèle de semer les futurs et conditionnels des verbes du type céder : *je céderai, je cèderais, j'allègerai, j'altérerai, je considèrerai*, etc. b) Dans les inversions interrogatives, la première personne du singulier en *e* suivie du pronom sujet *je* porte un accent grave : *aimè-je, puissè-je*, etc. »

- « Verbes en *-eler* et *-eter*. L'emploi du *e* accent grave pour noter le son « e ouvert » dans les verbes en *-eler* et en *-eter* est étendu à tous les verbes de ce type. On conjugue donc, sur le modèle de *peeler* et d'*acheter* : *elle ruissèle, elle ruissèlera, j'époussète, j'étiquète, il époussètera, il étiquètera.* »
- « Le participe passé de *laisser* suivi d'un infinitif est rendu invariable : il joue en effet devant l'infinitif un rôle d'auxiliaire analogue à celui de *faire*, qui est toujours invariable dans ce cas (avec l'auxiliaire *avoir* comme en emploi pronominal). Le participe passé de *laisser* suivi d'un infinitif est donc invariable dans tous les cas, même quand il est employé avec l'auxiliaire *avoir* et même quand l'objet est placé avant le verbe. Exemples : *Elle s'est laissé mourir* (comme déjà *elle s'est fait maigrir*) ; *Elle s'est laissé séduire* (comme déjà *elle s'est fait féliciter*) ; *Je les ai laissé partir* (comme déjà *je les ai fait partir*) ; *La maison qu'elle a laissé saccager* (comme déjà *la maison qu'elle a fait repeindre*). »
- « Singulier et pluriel des mots empruntés : les noms ou adjectifs d'origine étrangère ont un singulier et un pluriel réguliers. Exemples : *un zakouski, des zakouskis ; un ravioli, des raviolis ; un graffiti, des graffitis ; un lazzi, des lazzis ; un confetti, des confettis ; un scénario, des scénarios ; un jazzman, des jazzmans*, etc. On choisit comme forme du singulier la forme la plus fréquente, même s'il s'agit d'un pluriel dans l'autre langue.
Ces mots forment régulièrement leur pluriel avec un *s* non prononcé (exemples : *des matchs, des lands, des lieds, des solos, des apparatchiks*). Il en est de même pour les noms d'origine latine (exemples : *des maximums, des médias*). Cette proposition ne s'applique pas aux mots ayant conservé valeur de citation (exemple : *des mea culpa*). »
- « Mots à souder : ce sont en général des mots anciens dont les composants ne correspondent plus au lexique ou à la syntaxe actuels (*chaussetrappe*) ; il y a aussi des radicaux onomatopéiques ou de formation expressive (*piquenique, passepasse*), des mots comportant des dérivés (*tirebouchonner*), certains mots dont le pluriel était difficile (*un brisetout*, dont le pluriel devient *des brisetouts*, comme *un faitout, des faitouts*, déjà usité), et quelques composés sur *porte-*, dont la série compte plusieurs soudures déjà en usage (*portefaix, portefeuille*, etc.). Il était exclu de modifier d'un coup plusieurs milliers de mots composés, l'usage pourra le faire progressivement. »
- « Tréma : on place le tréma sur la voyelle qui doit être prononcée dans les mots suivants où une suite *-gu* ou *-geu-* conduit à des prononciations défectueuses (il *argue* prononcé comme *nargue*). On écrit donc : *il argüe* (et toute la conjugaison du verbe *argüer*) ; *gageüre, mangeüre, rongeüre, vergeüre.* »
- On met un accent ou on modifie celui qui existait dans certains mots « dont la prononciation a changé » : *asséner, réfréner, évènement, règlementer...*
- « Mots empruntés : on écrit soudés les mots composés d'origine latine ou étrangère, bien implantés dans l'usage et qui n'ont pas valeur de citation, et on les munit d'un accent. Exemples : *un apriori, un statuquo, un bluejean, un cowboy, un placébo, un allégro...* »
- Anomalies : des rectifications proposées par l'Académie (en 1975) sont reprises. Exemples : *bonhomme* (au lieu de *bonhomie*), *charriot* (au lieu de *chariot*).
On écrit avec un seul *l* (comme *bestiole, camisole, profiterole*, etc.) les noms suivants : *barcarole, corole, fumerole, girole, grole, guibole, mariole*.
Le *e* muet n'est pas suivi d'une consonne double dans les mots suivants, qui rentrent ainsi dans les alternances régulières (exemples : *lunette, lunetier*, comme *noisette, noisetier* ; *prunelle, prunelier* comme *chamelle, chamelier*, etc.) : *interpeler* (au lieu de *interpeller*) ; *dentelière* (au lieu de *dentellière*) ; *lunetier* (au lieu de *lunettier*) ; *prunelier* (au lieu de *prunellier*).

Ce qui est critiquable :

- « Accent circonflexe. Si l'accent circonflexe placé sur les lettres *a*, *o* et *e* peut indiquer utilement des distinctions de timbre (*mâtin* et *matin* ; *côte* et *cote* ; *vôtre* et *votre* ; etc.), placé sur *i* et *u* il est d'une utilité nettement plus restreinte (*voûte* et *doute* par exemple ne se distinguent dans la prononciation que par la première consonne). Dans quelques terminaisons verbales (passé simple, etc.), il indique des distinctions morphologiques nécessaires. Sur les autres mots, il ne donne généralement aucune indication, excepté pour de rares distinctions de formes homographes. En conséquence, on conserve l'accent circonflexe sur *a*, *e*, et *o*, mais sur *i* et sur *u* il n'est plus obligatoire, excepté dans les cas suivants : a) Passé simple et imparfait du subjonctif (*nous suivîmes*, *nous voulûmes*, *qu'il suivît*, *qu'il voulût*). b) Dans les mots où il apporte une distinction de sens utile : *dû*, *jeûne*, les adjectifs *mûr* et *sûr*, et le verbe *croître* (étant donné que sa conjugaison est en partie homographe de celle du verbe *croire*). L'exception ne concerne pas les dérivés et les composés de ces mots (exemple : *sûr*, mais *sureté* ; *croître*, mais *accroître*). Comme c'était déjà le cas pour *dû*, les adjectifs *mûr* et *sûr* ne prennent un accent circonflexe qu'au masculin singulier. »

L'accent circonflexe n'est pas seulement une marque de prononciation, mais l'indice d'une lettre disparue ; il a donc un rôle important dans l'étymologie.

D'autre part, si c'est bien de le garder pour distinguer des formes homographes, pourquoi le supprimer dans les dérivés et les composés de ces mots ? Cela complique encore les règles.

Enfin que penser de la phrase : « Les personnes qui ont déjà la maîtrise de l'orthographe ancienne pourront, naturellement, ne pas suivre cette nouvelle norme. » ? On introduit une règle pour dire tout de suite qu'on ne doit pas la suivre.

- « Tréma : dans les mots suivants, on place le tréma sur la voyelle qui doit être prononcée : *aigüe* (et dérivés, comme *suraigüe*, etc.), *ambigüe*, *exigüe*, *contigüe*, *ambigüité*, *exigüité*, *contigüité*, *cigüe*. Ces mots appliquent ainsi la règle générale : le tréma indique qu'une lettre (*u*) doit être prononcée (comme voyelle ou comme semi-voyelle) séparément de la lettre précédente (*g*). »

D'après le Robert, le tréma est un « signe formé de deux points juxtaposés que l'on met sur les voyelles *e*, *i*, *u*, pour indiquer que la voyelle qui précède doit être prononcée séparément. » Or, on nous demande, après avoir déformé la règle, de mettre ce signe sur la première voyelle (!). Ce changement est inutile.

- Dans « Anomalies », on nous demande d'écrire « *appâts* (au lieu de *appas*). » Confondre *l'appât qu'on fixe à l'hameçon* ou *l'appât du gain*, d'une part, et *les appas de la gloire* ou *les appas d'une femme*, d'autre part, c'est appauvrir la langue.
- « Anomalies : on écrit en *-iller* les noms suivants anciennement en *-illier*, où le *i* qui suit la consonne ne s'entend pas (comme *poulailler*, *volailleur*) : *joailler*, *marguiller*, *ouillère*, *quincailler*, *serpillère*. »

Le suffixe *-ier*, *-ière* se joint à des noms pour former des noms de métier comme *barbier*, *cordonnier*, *épicier*, *banquier*, *magasinier*, *chaisière*..., des noms d'arbres fruitiers comme *prunier*, *cerisier*..., des noms exprimant un contenant tels : *cendrier*, *encrier*, *cafetière*, *bonbonnière*, *tabatière*, *glacière*... Le modifier en supprimant le *i* sous prétexte que cette lettre ne s'entend pas, c'est lui enlever sa signification.

Expressions imagées

Joindre les deux bouts : faire tenir les besoins dans le budget disponible ou tenir jusqu'au début du mois suivant avec le salaire qu'on vient juste de toucher. Cette expression s'emploie en général négativement : *avoir du mal à joindre les deux bouts*, *ne pas pouvoir joindre les deux bouts*... Origine : Métaphore ancienne sur la « soudure » entre la récolte d'une année

dont le produit devait durer suffisamment pour tenir jusqu'à la récolte suivante. A la fin du XVIIIe siècle, selon le dictionnaire de l'Académie, un homme qui subsistait difficilement "avait du mal à joindre les deux bouts de l'année". [<http://dictionnaire.reverso.net/>]

Étymologies étonnantes

- Il y a trois noms orthographiés *somme*.
 1. *Somme* n. f. ÉTYM. V. 1175, *some* « substance d'un écrit »; *sume*, v. 1155; lat. *summa*, fém. substantivé de *summus* « qui est au point le plus haut ». Quantité formée de quantités additionnées; résultat d'une addition. Ensemble de choses qui s'ajoutent. Somme d'argent, et, absolt, *somme* : quantité déterminée (d'argent).
 2. *Somme* n. f. ÉTYM. 1596; *some* « charge », déb. xiiie; bas lat. *sagma*, devenu *sauma*. Loc. Bête de somme : bête de charge qui porte les fardeaux.
 3. *Somme* n. m. ÉTYM. V. 1120, *somne*; *sumne*, v. 1112; lat. *somnus*, d'après *sommeil*. Action de dormir, *sommeil*. [Le Grand Robert]

Le premier nom a donné *sommaire*. Le deuxième a donné *sommier* qui a signifié d'abord « bête de somme », puis « cadre de bois » (portant les charges), d'où « partie souple d'un lit, qui repose dans le cadre et sur laquelle s'étend le matelas ». De là, le *sommelier* était le conducteur de *sommier* (la bête de somme) et s'occupait de la vaisselle du seigneur, puis de ses vins. Le troisième nom, en passant par le diminutif latin *somniculus*, a donné *sommeil*.

- *Réussir*, ÉTYM. V. 1570; *reuscir* « résulter », v. 1550; ital. *riuscire* « ressortir », de *uscire* « sortir » → Issue.